

FICHES ACTION

Projet Alimentaire Territorial Loire Layon Aubance 2025

Le partenariat initié en 2016 entre la Communauté de communes Loire Layon Aubance et la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, décliné à compter de 2018 (à l'issue du diagnostic de PAT) en conventions partenariales successives, a permis de déployer le Projet Alimentaire Territorial.

Afin de poursuivre cette démarche, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire propose un accompagnement pour la poursuite des actions du PAT Loire Layon Aubance pour l'année 2025, sous la forme des fiches action suivantes.

Cette mission sera assurée par Cyril GRIMAN, Conseiller Territoire Layon Saumurois.

L'accompagnement se déclinera comme suit :

Actions	Temps passé
Action Restauration collective	10 jours
Action Foncier, installation, transmission	5 jours
TOTAL	15 jours

En cas d'acceptation de cette proposition par la Communauté de communes Loire Layon Aubance, une convention de partenariat sera établie.

Actions « Restauration collective » // 10 jours

Réseau de la restauration collective // 5 jours

À la suite de la réunion du 18 juin dernier avec les cuisiniers, élus et agents en charge de la restauration collective sur le territoire de la CC LLA, ces derniers ont exprimé un intérêt commun pour se retrouver sous la forme d'un réseau pour un partage de connaissances, d'expériences sur diverses thématiques.

Il est proposé d'organiser 3 à 4 rencontres en fonction des besoins exprimés, en faisant notamment le lien avec les producteurs locaux.

Groupe de producteurs pour la restauration collective // 5 jours

L'objectif est d'accompagner 5 à 6 producteurs locaux qui souhaiterait développer ou consolider leurs débouchés vers la restauration collective : faire connaître les produits, liens de gré à gré, développement via Approlocal ou réponse aux marchés publics de fournitures de denrées alimentaires. Il est prévu de cibler une exploitation par type de production :

- Produits laitiers (vache et chèvre)
- Légumes
- Fruits
- Viande bovine
- Volailles

Actions Foncier, installation, transmission // 5 jours

Cette thématique reste une priorité afin de maintenir une activité agricole pérenne sur le territoire. Aussi, comme au printemps 2024, il sera proposé une soirée « AgriMatch », afin de proposer à des porteurs de projets de se rencontrer pour envisager des reprises d'exploitations à plusieurs, et de rencontrer également des cédants.

De plus, la Chambre d'agriculture réalisera en 2025 une action de repérage et de sensibilisation des exploitations à céder sur le territoire de la CC LLA, comme celui réalisé en 2019. Le but est d'actualiser les données et mieux connaître les perspectives de transmission des exploitations. Ce travail sera à la disposition de la CC LLA et contribuera à accompagner les décisions des différents acteurs et définir des actions locales de par la connaissance plus fine de la population agricole du territoire.

Cette action ne sollicitera pas de prise en charge par la collectivité.



**Ancrage
territorial**



Concertation



Sur-mesure



**Expertise
reconnue**



**Multi
compétences**



Alliance(s)

Vos interlocuteurs

Siège social

9 rue André-Brouard - CS 70510

49105 ANGERS Cedex 02

Tél. +33 (0)2 41 18 60 00 ; Fax 02 41 96 75 01

accueil@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/terralto>



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité